

Bulletin d'information du Bassin Versant de l'Avre

décembre 2013



Près Vrissueil en 1993



Usine Rémy Kaps en 1995



Rue de Monthuley en 2001

Syndicat Intercommunal
de la Vallée d'Avre

84, rue du canon
27130 Verneuil sur Avre
syndicat.avre@wanadoo.fr

www.avre.fr

Lutte contre les inondations sur l'Avre aval : vers une gestion coordonnée des vannages

La zone urbanisée de la vallée d'Avre située entre Nonancourt et St-Germain présente une forte vulnérabilité face au risque inondation. Cela s'explique par la densité de population et l'existence de facteurs pouvant accentuer le débordement de rivière. L'absence d'une gestion coordonnée des vannages apparaissant comme le principal facteur aggravant. Ce secteur a ainsi connu plusieurs inondations en 1993, 1995 et 2001. La gestion des vannages de ce tronçon impacte par ailleurs les communes situées plus en aval (Vert-en-Drouais,...).

Une solidarité pour toutes les communes situées en aval

Face à ce constat les élus de Nonancourt, St-Lubin, St-Rémy et St-Germain, s'engagent dans une démarche commune et solidaire de gestion coordonnée des vannages en période hivernale, afin de préserver leur commune et les communes voisines situées plus en aval.

Cette démarche s'appuie sur la rédaction d'une charte de bonne gestion et la définition de règles de gestion des vannages, par le SIVA. Chacun des 12 sites présents sur ce tronçon de l'Avre fait ainsi l'objet d'une fiche pratique de gestion pour la période hivernale entre le 15 décembre et le 15 mars.

Il s'agit pour chaque vannage de **respecter un niveau d'eau maximal** à ne pas dépasser (matérialisé par un repère de couleur bleue) et prévenir toute manœuvre brutale.

Les vannes doivent ainsi être manipulées de manière progressive afin **d'éviter les fluctuations du niveau d'eau de plus de 5 cm/heure.**

Chaque site étant unique, le repère a été identifié en prenant en compte les usages liés à la présence des vannages (alimentation de bras secondaires, alimentation d'une pisciculture, monuments historiques,...). Ce repère une fois calé avec précision, des échelles limnimétriques seront installées par le SIVA.

Le succès de la démarche repose sur l'implication de tous les propriétaires de vannages, publics et privés.

Une organisation particulière en période de crise

Une astreinte technique est assurée pour la gestion des vannages tandis qu'une cellule de crise composée des élus référents pourra être activée en fonction du niveau de vigilance défini par le service de prévention des crues.

Niveaux de vigilance des crues

-  **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
-  **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
-  **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
-  **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.



Pour suivre le niveau de l'Avre consulter le site : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>